



Conditions générales de vente

PRÉAMBULE

La société **L'Agora Travaux**, opérant via sa plateforme numérique en mode SaaS, propose des services de mise en relation entre **des porteurs de projets (maîtres d'ouvrage professionnels ou particuliers)** et **des entreprises et techniciens du bâtiment**, ainsi que des services d'accompagnement personnalisés. Les présentes **Conditions Générales de Vente (CGV)** s'appliquent à tous les utilisateurs inscrits en tant que maîtres d'ouvrage ou particuliers. Elles constituent le **cadre contractuel unique** entre l'utilisateur et la société L'Agora Travaux. L'inscription à la plateforme implique l'**acceptation pleine et entière** des présentes CGV.

ARTICLE 1 – OBJET

L'Agora Travaux propose :

- un **accès gratuit** à son moteur de recherche pour consulter des entreprises qualifiées ;
- un **espace personnel de suivi de projet** et de gestion des consultations ;
- un service de **mise en relation** entre utilisateurs porteurs de projets et professionnels du bâtiment ;
- des **prestations « à la carte »** payantes, optionnelles et sur mesure.

ARTICLE 2 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour accéder à la plateforme, l'utilisateur doit :

- créer un compte personnel (particulier ou professionnel) ;
- accepter les présentes CGV en cochant la case dédiée ;
- fournir des informations exactes et à jour sur son projet et ses besoins.

L'Agora Travaux se réserve le droit de **supprimer tout compte frauduleux ou comportant des informations manifestement erronées**.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'UTILISATION

- L'utilisateur peut publier des demandes de devis, recevoir des offres d'entreprises référencées, et échanger via la messagerie interne.
- Il peut **évaluer les intervenants** à l'issue d'un chantier (note public).
- L'accès est **strictement personnel** et ne peut être cédé.

L'Agora Travaux se réserve le droit de modérer tout contenu ou comportement jugé inapproprié.

ARTICLE 4 – GRATUITÉ DES SERVICES DE BASE

L'utilisation de la plateforme est **gratuite** pour les utilisateurs inscrits en tant que particuliers ou maîtres d'ouvrage professionnels, y compris :

- l'inscription ;
- la consultation des entreprises ;
- la publication de projets et demandes de devis ;
- le suivi des projets en ligne ;
- la réception des devis et des documents associés.

Transparence sur la rémunération de la plateforme

L'utilisation de la plateforme L'Agora Travaux est gratuite pour les maîtres d'ouvrage et particuliers.

Toutefois, la plateforme peut percevoir une commission **de la part des entreprises ou techniciens référencés** en cas d'obtention d'un marché à la suite d'une mise en relation réussie.

Cette commission n'impacte ni le montant du devis transmis à l'utilisateur, ni les prestations attendues.

ARTICLE 5 – SERVICES GRATUITS D'ACCOMPAGNEMENT

L'Agora Travaux propose gratuitement aux maîtres d'ouvrage & aux particuliers inscrits :

- un accès à un tableau de bord personnalisé ;
- la centralisation des devis reçus via la plateforme ;
- la diffusion des justificatifs professionnels des entreprises (ex. : Kbis, assurances) ;
- et le cas échéant ; une **analyse des offres reçues**, sous la forme d'un tableau comparatif synthétique avec retranscription des montants.

5.1. Portée de l'analyse

L'analyse des devis est fournie **à titre informatif uniquement**, afin de faciliter la lecture des offres par le maître d'ouvrage.

Elle **ne constitue pas un avis juridique, économique ou technique engageant** L'Agora Travaux, et ne remplace ni l'intervention d'un maître d'œuvre, ni d'un économiste de la construction. L'utilisateur est invité à compléter cette analyse par ses propres recherches ou à consulter un professionnel qualifié.

5.2. Responsabilité du Client (Maître d'ouvrage ou Particulier)

Il appartient au maître d'ouvrage de :

- **vérifier et interpréter les données transmises** avec le soutien de ses prestataires (architectes, BET, entreprises, etc.) ;
- **valider les choix de prestataires et les montants** avec les professionnels retenus.

L'Agora Travaux ne saurait être tenue responsable d'un **décalage, d'un oubli ou d'un impact économique** lié à une décision prise exclusivement sur la base de cette synthèse gratuite.

ARTICLE 6 – PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES « À LA CARTE »

Des prestations supplémentaires peuvent être proposées, telles que :

- Étude de faisabilité et budget prévisionnel ;
- Rédaction de dossier administratif (déclaration préalable, permis de construire...) ;
- Réalisation de plans d'état des lieux ou plans d'exécution ;
- Home staging ;
- Suivi de chantier jusqu'à la réception ;
- Audit économique et optimisation des offres reçues.

Ces prestations font l'objet d'un **devis séparé**, accepté par l'utilisateur avant toute exécution. Les tarifs sont affichés HT et TTC.

6.1 Responsabilité du Client (Maître d'ouvrage ou Particulier)

Les prestations techniques fournies par L'Agora Travaux (plans d'exécution, quantitatifs, notices, etc.) sont réalisées **à titre d'accompagnement** et transmises à l'utilisateur à des fins de préparation et d'aide à la décision.

Il appartient **au client de faire valider ces documents par ses entreprises partenaires et/ou par la maîtrise d'œuvre** en charge du chantier avant toute transmission contractuelle. En aucun cas, ces prestations techniques ne peuvent être considérées comme des documents contractuels opposables à L'Agora Travaux.

Leur utilisation sans validation préalable par les parties prenantes du chantier relève **de la seule responsabilité du maître d'ouvrage**. En conséquence, L'Agora Travaux **ne saurait être tenue responsable** en cas d'erreur, de litige d'exécution ou de désaccord résultant de l'utilisation de ces documents non validés ou modifiés.

6.2 – Droit de rétractation (Clients particuliers uniquement)

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le Client particulier dispose d'un droit de rétractation de **14 jours** à compter de la validation de toute commande de prestation payante.

Toutefois, en acceptant de bénéficier immédiatement d'une prestation de L'Agora Travaux (comme les études, plans, quantitatifs, ou documents techniques), le Client **reconnaît expressément** :

- que la prestation débute avant l'expiration du délai légal de rétractation ;
- et qu'il **renonce de ce fait à son droit de rétractation**, conformément aux dispositions de l'article L221-28 1° du Code de la consommation.

Cette renonciation est formalisée par une case à cocher au moment de la validation de la commande.

ARTICLE 7 – TRANSMISSION OBLIGATOIRE DES DEVIS ACCEPTÉS

Dans un souci de transparence et de suivi qualitatif, tout utilisateur (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) s'engage à **informer et à diffuser à L'Agora Travaux tout devis accepté** (dans un délai de 15 jours après validation) dans le cadre d'un projet publié par ce dernier via la plateforme, **y compris si ce devis a été validé avec une entreprise ou un technicien non directement mis en relation par la plateforme**.

Cette obligation s'applique dans les cas suivants :

- projet initié sur la plateforme, même si le devis accepté n'émane pas d'un professionnel recommandé directement ;
- projet déposé via un formulaire ou consultation visible dans l'espace utilisateur ;
- devis accepté, quel que soit le délai, après la publication de la demande sur la plateforme.

L'utilisateur s'engage à transmettre :

- **Une copie du devis accepté** comprenant l'ensemble des tarifs, des conditions et des renseignements de l'entreprises ou du technicien ayant réalisé ce dernier ;
- **une copie ou confirmation écrite de l'acceptation du devis**.

Cette démarche permet à L'Agora Travaux de :

- suivre l'efficacité de ses services de mise en relation ;
- améliorer la qualité de ses recommandations ;
- s'assurer du bon usage de la plateforme.

Cette information permet de garantir un suivi équitable des projets. Le non-respect de cette obligation pourra faire l'objet d'un **examen par notre service de régulation interne**, notamment dans les cas où l'activité laisse supposer un usage détourné des outils de mise en relation de la plateforme.

ARTICLE 8 – MESSAGERIE ET COMPORTEMENT EN LIGNE

L'utilisateur dispose d'un outil de messagerie intégré pour communiquer avec les professionnels référencés.

Il s'engage à :

- utiliser la messagerie **dans un cadre exclusivement lié à son projet** ;
- respecter la **courtoisie, la confidentialité et la légalité** des échanges ;
- ne pas transmettre de contenu inapproprié, insultant, discriminatoire ou illégal.

L'Agora Travaux se réserve le droit de suspendre un compte en cas de comportement abusif.

ARTICLE 9 – SÉCURITÉ INFORMATIQUE

L'Agora Travaux met en œuvre les moyens techniques raisonnables pour sécuriser sa plateforme et limiter les risques de transmission de fichiers malveillants via ses services.

Cependant, le Client reconnaît que :

- tout fichier téléchargé, transmis ou reçu via la plateforme, y compris par le biais de la messagerie instantanée, est sous sa **seule responsabilité** ;
- il lui appartient de disposer d'un **antivirus et d'un système de protection informatique à jour** ;
- L'Agora Travaux **ne garantit pas l'absence totale de virus, chevaux de Troie, logiciels espions ou contenus malveillants** transmis par d'autres utilisateurs de la plateforme.

En conséquence, **L'Agora Travaux ne pourra être tenue responsable** des dommages directs ou indirects subis par le Client ou ses équipements (perte de données, altération de systèmes, infection...) du fait de l'utilisation de la plateforme ou du téléchargement de tout contenu.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ DE L'AGORA TRAVAUX

L'Agora Travaux agit en tant que **tiers de mise en relation**. Elle n'intervient **ni dans la rédaction des devis, ni dans l'exécution des chantiers**.

En conséquence, elle :

- ne garantit pas l'obtention d'offres ou la qualité finale des prestations ;
- ne peut être tenue responsable en cas de litige entre utilisateur et professionnel ;
- n'est soumise qu'à une **obligation de moyens**, et non de résultat.

ARTICLE 11 – MODIFICATION, SUPPRESSION DE COMPTE

L'utilisateur peut demander à tout moment :

- la suppression de son compte via email ;
- la modification de ses données personnelles.

L'Agora Travaux peut également suspendre ou supprimer un compte en cas de non-respect des CGV ou usage frauduleux.

ARTICLE 12 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des contenus, bases de données, visuels et fonctionnalités de la plateforme sont la propriété exclusive de L'Agora Travaux. Toute reproduction ou usage non autorisé est interdit.

ARTICLE 13 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont traitées dans le respect du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Une politique de confidentialité distincte est consultable en ligne.

ARTICLE 14 – LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au **droit français**.

En cas de litige, les parties s'engagent à chercher une solution amiable.

À défaut, le **tribunal compétent est celui du siège de L'Agora Travaux**, sauf règles impératives spécifiques (notamment pour les consommateurs particuliers).

ARTICLE 15 – MODIFICATION DES CGV

L'Agora Travaux se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment. Les utilisateurs en seront informés par email ou lors de leur prochaine connexion.

La **poursuite de l'utilisation de la plateforme vaut acceptation** des CGV à jour.